

Avis rendu au collège/ conseil communal en vertu de l'article L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Avis n°20 /2021
Caractéristiques du dossier

Intitulé :

Service accueil extrascolaire organisé en collaboration ISBW durant le temps de midi.

Date de réception du dossier par le directeur financier : 01 09 2021

Avis en urgence : non

Date limite de remise d'avis : 15 09 2021

Date du présent avis : 04 09 2021

Incidence financière : 75.000 €

Pièces : Projet de délibération + Plans + cahier special des charges

Avis de légalité POSITIF / ~~RESERVE~~ / ~~NEGATIF~~

Avis financier

1) Les chiffres comptables 2020 sont :

La précédente dotation s'est fixée à **71.335,41 €** 40.692,41 € (1^{er} semestre 2020) + 30.643,05 € (2eme semestre 2020). La dotation portée à l'exercice 2019 s'élevait à 55.843,16 € !

2) la charge salariale globale est de **107.504 €** pour les 4 surveillantes communales (1/2 ETP) reprises sous la fonction 835 – extrascolaire, dont on ne sait déterminer la part consacrée aux surveillances de midi.

Pour rappel, la fédération Wallonie Bruxelles subside les surveillances de midi 2020 à concurrence de **5.598,72 € !**

Ce service coûte cher à notre commune et sera insoutenable à terme vu la détérioration des finances communales. La commune devra agir d'une part sur la compression de l'encadrement présenté à l'article 3 de la convention et d'autre part en supprimant la gratuité par l'instauration d'une facturation du temps de midi aux parents, à l'instar du droit « tartine » appliqué dans d'autres communes.

Braine-le-Château

